

## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

### Session ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 9 avril 2019, à 19 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière	Geneviève Lazure

2019-04-09 - 097

#### ***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2019-04-09 - 098

#### ***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 099

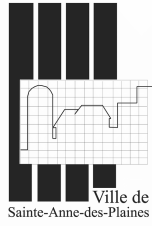
#### ***Adoption du procès-verbal***

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 12 mars 2019, tel que rédigé;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 100

### **Approbation des comptes**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de mars 2019 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

<b>Chèques numéros</b>	<b>Montants</b>
86 361 à 86 566	2 611 794,84 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 101

### **Adoption - Règlement n° 812-4 Règlement modifiant le règlement n° 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 812-4 lors de la séance tenue le 12 mars 2019, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 812-4 modifiant le règlement n° 812 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 102

### **Adoption - Règlement n° 879-2 Règlement modifiant le règlement n° 879 constituant un Comité consultatif en circulation**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 879-2 lors de la séance tenue le 12 mars 2019, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

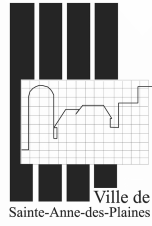
**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 879-2 modifiant le règlement n° 879 constituant un Comité consultatif en circulation;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 103

### **Adoption - Règlement n° 983** **Règlement sur la gestion contractuelle**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 983 lors de la séance tenue le 12 mars 2019, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2019 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 983 sur la gestion contractuelle;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 104

### **Avis de motion et dépôt - Règlement n° 986** **Règlement relatif au déneigement des allées et des stationnements privés**

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 986 relatif au déneigement des allées et des stationnements privés et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 105

### **Avis de motion et dépôt - Règlement n° 747-7** **Règlement modifiant le Règlement n° 747 concernant les nuisances, afin de modifier une disposition concernant la neige**

Madame la Conseillère Julie Boivin donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de modifiant le Règlement n° 747 concernant les nuisances, afin de modifier une disposition concernant la neige et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 106

### **Avis de motion et dépôt - Règlement n° 984** **Règlement concernant l'interdiction de certains sacs de plastique**

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 984 concernant l'interdiction de certains sacs de plastique et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

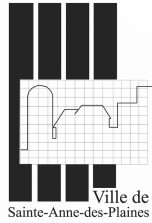
2019-04-09 - 107

### **Avis de motion et dépôt - Règlement n° 985** **Règlement applicable à l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines**

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement numéro 985 applicable à l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques sur le territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et dépose ledit projet de règlement;

Monsieur le maire en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 108

### **Adjudication de soumission** **Programme d'entretien 2019 des terrains de soccer/football, du terrain de baseball et du parc des familles**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitations pour le programme d'entretien 2019 des terrains de soccer/football, du terrain de baseball et du parc des familles;

**Attendu** que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant de la soumission Incluant les taxes</b>
Pelouse Santé inc.	14 751,29 \$
Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)	14 939,85 \$
Multi-Surfaces - F. Giguère inc.	20 898,23 \$
Epar Horticulture	22 083,92 \$

**Attendu** que l'offre ci-haut provenant de Pelouse Santé inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** le programme d'entretien 2019 des terrains de soccer/football, du terrain de baseball et du parc des familles soit confié à Pelouse Santé inc. considérant que son offre, au montant de 14 751,29 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 109

### **Adjudication de soumission** **Acquisition et installation de modules de jeux et installation de surface de protection - Parc du Bois-Joli**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'installation de surface de protection du parc du Bois-Joli;

**Attendu** que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

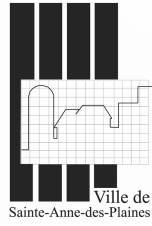
<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût total</b>	<b>Pointage</b>
Tessier Récréo-Parc inc.	246 582,26\$	79,57 %
Équipements récréatifs Jambette inc.	198 895,25\$	75,56 %
Les Industries Simexco inc.	249 806,18\$	73,49 %
Atelier Go-Élan inc.	<b>non-conforme</b>	

**Attendu** que l'offre ci-haut provenant de Tessier Récréo-Parc inc. s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** l'acquisition et l'installation de modules de jeux et l'installation de surface de protection du parc du Bois-Joli soit confié à Tessier Récréo-Parc inc. considérant que le résultat de son pointage, soit 79,57 %, s'avère conforme et le plus avantageux;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 110

### ***Demande d'aide financière - Programme Aide aux projets Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes***

**Attendu** que le ministère de la Culture et des communications possède un programme visant à accroître les collections de livres des bibliothèques publiques municipales;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se prévaloir de ce programme et qu'à cet effet, elle désire présenter une demande d'aide financière;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autofinance cette aide financière provenant du programme d'aide « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

**Attendu** que le Conseil municipal doit autoriser la production de cette demande;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** Madame Chantal Bélisle, responsable de la Bibliothèque municipale soit autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme son engagement à autofinancer entièrement le projet de développement de collections de la bibliothèque municipale en 2019-2020;

**Que** Madame Bélisle soit aussi autorisée à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 111

### ***Autorisation de signature - Entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide***

**Attendu** que le Centre de santé et de services sociaux des Laurentides propose aux municipalités de sa région une entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide;

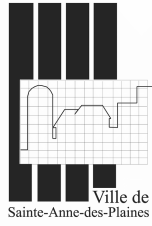
**Attendu** que les objectifs de cette entente sont notamment d'améliorer la prévention en matière d'insalubrité morbide, d'offrir aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide l'accès à des services d'aide et de préciser le rôle et les modalités de collaboration et le fonctionnement entre les organismes concernés;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite adhérer à l'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les termes du protocole d'entente de collaboration entre les organismes offrant des services aux personnes vivant dans des conditions d'insalubrité morbide et qu'elle autorise le maire ou la mairesse suppléante, ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer ledit protocole d'entente;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 112

### **Autorisation de signature - Entente de collaboration**

**Réfection d'une partie de la route 335, installation de feux de circulation, réaménagement des espaces de stationnement, ajout d'une piste cyclable, réaménagement des trottoirs et ajout d'éclairage entre le pont du ruisseau La Corne et la rue des Cèdres**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et le Ministère des Transports ont convenu de procéder à la réfection d'une partie de la route 335, l'installation de feux de circulation, le réaménagement des espaces de stationnements, l'ajout d'une piste cyclable, le réaménagement des trottoirs et l'ajout d'éclairage entre le pont du ruisseau La Corne et la rue des Cèdres;

**Attendu** que les deux parties ont convenu de leur responsabilité respective à ce sujet;

**Attendu** le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Ministère des Transports;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à signer l'entente de collaboration portant le numéro 201244 préparée par le Ministère des Transports;

**Que** le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer ladite entente pour la réfection d'une partie de la route 335, l'installation de feux de circulation, le réaménagement des espaces de stationnements, l'ajout d'une piste cyclable, le réaménagement des trottoirs et l'ajout d'éclairage entre le pont du ruisseau La Corne et la rue des Cèdres;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 113

### **Modification temporaire à la signalisation sur diverses rues Le Défi Métropolitain - 26 mai 2019**

**Attendu** que l'organisation « Festival Go vélo de Montréal » propose d'établir le site de départ et d'arrivée à Sainte-Anne-des-Plaines pour le défi métropolitain du 26 mai 2019;

**Attendu** que cet évènement nécessitera une modification temporaire à la signalisation;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

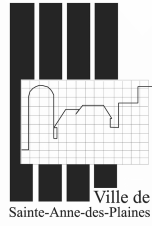
**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise une modification temporaire à la signalisation, soit l'interdiction de stationner le 26 mai prochain aux endroits suivants :

#### **De 6h à 19h :**

- Rue des Saisons ;
- Rue des Frênes, entre des Saisons et des Érables;
- Rue des Érables, entre des Frênes et Champagne;
- Rue Champagne, entre les 2 portions de la rue des Érables;
- Rue des Érables, entre Champagne et le boulevard Sainte-Anne;
- Rue Saint-Joseph, entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 3<sup>e</sup> Avenue;
- 3<sup>e</sup> Avenue, entre Saint-Joseph et des Cèdres;
- Rue des Cèdres, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et des Saisons;

#### **De 6h à 11h :**

- Rue des Cèdres, entre la 3<sup>e</sup> Avenue et Neuville-en-Ferrain;
- Rue Neuville-en-Ferrain;
- Rue Beaupré, entre Neuville-en-Ferrain et la 7<sup>e</sup> Avenue;
- 7<sup>e</sup> Avenue;
- Rue Saint-Antoine, entre la 7<sup>e</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue;
- 6<sup>e</sup> Avenue, entre Saint-Antoine et Guénette;
- Guénette, entre la 6<sup>e</sup> Avenue et la 5<sup>e</sup> Avenue;



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 113

**(suite)**

**Que** les véhicules tout-terrains (VTT) soient autorisés à circuler sur le territoire de 6h à 10h afin d'aider les nombreux participants à stationner leurs véhicules ;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 114

### ***Nomination des représentants municipaux Conseil d'administration du Centre sportif***

**Attendu** qu'en vertu des règlements généraux de la Corporation du Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines, trois (3) membres du conseil d'administration doivent être désignés par la municipalité;

**Attendu** que Monsieur Denys Gagnon a déjà été désigné pour siéger, à titre d'élu, sur ce conseil d'administration par la résolution portant le numéro 2017-11-408 adoptée le 21 novembre 2017;

**Attendu** qu'il y a lieu de renouveler le mandat des deux autres représentants municipaux;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** Messieurs Alain Cassista et Maxime Thérien soient désignés pour agir à titre de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de la Corporation du Centre sportif Ste-Anne-des-Plaines, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 115

### ***Engagement de personnel - Camps de jour***

**Attendu** qu'il y a lieu de procéder à l'engagement du personnel requis pour les camps de jour pour la saison estivale 2019;

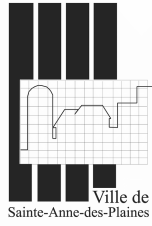
**Attendu** que Madame Suzie Lévesque, directrice des Arts et de la culture et Monsieur Frédéric Maltais, coordonnateur des Arts et de la culture, ont soumis une recommandation pour l'embauche de 40 personnes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**De procéder** à l'engagement de 40 personnes pour l'animation des camps de jour pour la saison estivale 2019, le tout suivant les recommandations d'embauche de Madame Suzie Lévesque et Monsieur Frédéric Maltais, lequel document fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** les termes et conditions de ces emplois soient fixés en fonction de la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 116

### **Production de cannabis à des fins médicales**

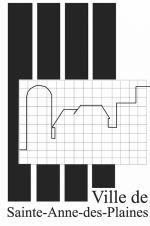
- Attendu** que la *Loi sur le cannabis* et sa réglementation permettent à Santé Canada d'octroyer des certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle;
- Attendu** que Santé Canada autorise jusqu'à quatre (4) détenteurs de certificat d'inscription, à produire du cannabis à des fins médicales, à une même adresse, ce qui peut représenter un nombre considérable de plants;
- Attendu** que Santé Canada n'impose aucune exigence particulière en fonction de la quantité de plants autorisés au certificat;
- Attendu** que Santé Canada émet des certificats sans tenir compte de la réglementation municipale d'urbanisme et sans consulter au préalable la municipalité concernée;
- Attendu** que la production de cannabis exige de grandes quantités d'eau, d'électricité et qu'elle génère beaucoup d'humidité et des odeurs nauséabondes;
- Attendu** que la culture à grande échelle, dans un bâtiment qui n'est pas conçu et construit à cette fin, contribue à accentuer les nuisances et les risques au niveau de la sécurité et entraîne une détérioration importante du bâtiment et par conséquent une perte de valeur foncière;
- Attendu** qu'il n'y a aucun mécanisme en place actuellement pour informer les municipalités et les corps de police qui les desservent de l'émission de certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales sur leur territoire;
- Attendu** que les municipalités apprennent l'existence des lieux de production que suite à des plaintes du public, les obligeant ainsi à faire enquête et à prendre des recours en cas de contravention à la réglementation, avec les coûts qui y sont associés et que la présence d'une telle production engendre de l'inquiétude et de l'insécurité de la part du voisinage;
- Attendu** qu'à ce jour, Santé Canada offre peu d'empressement à collaborer avec les municipalités et les corps de police pour la transmission des renseignements nécessaires aux enquêtes;
- Attendu** que les interventions et les dossiers qui ont été judiciairisés au cours de la dernière année démontrent que le processus d'examen des demandes de certificat d'inscription par Santé Canada doit être resserré afin que l'objectif de la loi et la réglementation ne soit pas détourné;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande à Santé Canada :

- De réviser, dans les plus brefs délais, le processus d'examen des demandes de certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle de façon à assujettir la délivrance à l'obtention préalable d'une attestation de conformité à la réglementation municipale;
- De réviser, dans les plus brefs délais, les conditions d'émission des certificats d'inscription de façon à distinguer par catégories les types de production en fonction de la quantité de plants et d'imposer des exigences corrélatives;
- De lui transmettre une copie de tous les certificats d'inscription déjà émis sur le territoire ainsi que ceux à venir;
- De revoir, dans les plus brefs délais, les critères pour l'octroi des certificats d'inscription afin que la Loi et sa réglementation ne soient pas détournées à mauvais escient;
- De considérer les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans le traitement des demandes de certificats d'inscription et dans la transmission d'informations.





## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 116

*(suite)*

**Que** la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Canada, au Premier ministre du Québec, au ministre de la Justice du Canada, au ministre de la Justice du Québec, au ministre de la Santé du Canada, au député fédéral, au député provincial, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Fédération canadienne des Municipalités, à la MRC Thérèse-De Blainville et aux villes de la MRC Thérèse-De Blainville;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 117

### **Engagement de personnel - Étudiants au Service des travaux publics**

**Attendu** qu'une offre d'emploi a été affichée dans les journaux locaux et sites internet pour trois (3) postes d'étudiant au Service des travaux publics pour la saison estivale 2019;

**Attendu** les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Messieurs Stéphan Jean-Baptiste, Antoine Arbour et Jérémie Larivée-Favron pour les trois (3) postes d'étudiant au Service des travaux publics pour la saison estivale 2019, et ce, selon les termes et conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 118

### **Engagement de personnel - Journaliers à l'écocentre**

**Attendu** qu'une offre d'emploi a été affichée dans les journaux locaux, divers sites internet et réseaux sociaux pour deux postes temporaires de journalier à l'écocentre;

**Attendu** qu'une quarantaine de candidatures ont été soumises et que trois candidats ont été rencontrés en entrevue ;

**Attendu** les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur David Thibodeau et de Monsieur Patrice Trottier, pour les deux postes temporaires de journalier à l'écocentre pour une période de 30 semaines, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 119

### **Engagement de personnel - Étudiante horticulture**

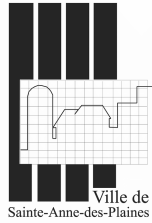
**Attendu** qu'une offre d'emploi a été affichée dans les journaux locaux, divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste d'étudiante horticulture;

**Attendu** les recommandations du comité d'embauche;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Jessyca Boyer, pour le poste d'étudiante horticulture, et ce, selon les termes et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 120

### ***Autorisation spéciale pour permettre la tenue des festivités de la Fête nationale***

- Attendu** que dans le cadre de la Fête nationale, des activités sont prévues le 24 juin 2019 au parc des Saisons de 13h à 23h;
- Attendu** que dans le cadre de la Fête nationale, des spectacles musicaux avec vente de boisson et d'articles promotionnels ainsi que des feux d'artifice se tiendront au parc des Saisons et que les feux d'artifice auront lieu à ce même parc entre 22h30 et 23h;
- Attendu** que le règlement n° 4001 concernant la paix, l'ordre public et le bien-être décrète que les parcs municipaux doivent être fermés entre 23h et 7h tous les jours;
- Attendu** que le Conseil municipal peut, par résolution, fixer des heures de fermeture différentes pour un ou plusieurs parcs;
- Attendu** qu'en vertu du règlement n° 3700 concernant la prévention des incendies, les feux en plein air sont interdits sur tout le territoire de la municipalité;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** dans le cadre des activités de la Fête nationale qui se tiendront le 24 juin 2019, le Conseil municipal autorise la tenue de spectacles musicaux, la vente de boisson et d'articles promotionnels au parc des Saisons ainsi que la tenue d'un feu d'artifice à ce même parc et fixe l'heure de fermeture du parc des Saisons à 23h15 le 24 juin 2019;

**Que** copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie ainsi qu'au Service des travaux publics;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 121

### ***Demande à Hydro-Québec Branchement de quarante (40) nouveaux lampadaires décoratifs et débranchement de seize (16) anciens lampadaires décoratifs sur poteaux de bois - boulevard Sainte-Anne***

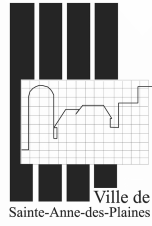
- Attendu** l'enfouissement des fils sur le boulevard Sainte-Anne entre l'avenue Therrien et la 6<sup>e</sup> Avenue;
- Attendu** l'ajout de nouveaux lampadaires décoratifs sur le boulevard Sainte-Anne;
- Attendu** la nécessité d'enlever et de débrancher les anciens lampadaires décoratifs sur poteaux de bois;
- Attendu** qu'il y a lieu de demander à Hydro-Québec de procéder au branchement de quarante (40) nouveaux lampadaires décoratifs et de procéder au débranchement de seize (16) anciens lampadaires décoratifs sur poteaux de bois;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande à Hydro-Québec de procéder au branchement de quarante (40) nouveaux lampadaires décoratifs et au débranchement de seize (16) anciens lampadaires décoratifs sur poteaux de bois, tous situés sur le boulevard Sainte-Anne entre l'avenue Therrien et la 6<sup>e</sup> Avenue;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte de défrayer les coûts relatifs à cette installation et à ce débranchement;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 122

### **Dépôt de rapports divers et procès-verbaux**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Mars 2019
- Rapport budgétaire au 31 mars 2019
- Rapport des permis de construction du mois de mars 2019
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 13 mars 2019
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 mars 2019
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2019-04-09 - 123

### **Avis de motion - Règlement n° 697-17-1**

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement n° 697-17-1 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 124

### **Avis de motion - Règlement n° 855-3**

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement n° 855-3 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 125

### **Adoption du premier projet - Règlement n° 697-7-5**

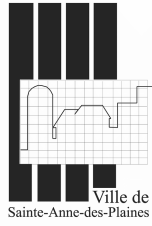
Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le premier projet de règlement n° 697-7-5 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au secteur de la rue de l'Envol et d'une partie de la montée Gagnon, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement:

1. En modifiant les limites du secteur afin d'agrandir les limites du règlement sur les P.I.I.A applicables à la partie sud de la montée Gagnon;

**De fixer** au mardi 14 mai 2019, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 126

### **Adoption du premier projet - Règlement n° 860-87**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le premier projet de règlement n° 860-87 amendant le règlement numéro 860 aux fins de changer la réglementation de zonage, ainsi que les grilles d'usages et normes qui les accompagnent de la manière suivante :

1. En précisant la note concernant les garages privés à la grille des usages et normes dans les zones A001, A002, A003, A004, A005, A006, A007, A008, A009, A010, A011, A012, H101, H1001, H1001-1, H1003, H1003-1, H1004, H1005, H2001, H2005 et H2006 de manière à viser seulement les garages privés isolés;
2. En modifiant les limites de la zone H709 pour créer trois (3) nouvelles zones, soit la zone H711, H712, H713;
3. En ajoutant une nouvelle grille d'usages et normes pour la zone H711;
4. En ajoutant une nouvelle grille d'usages et normes pour la zone H712;
5. En ajoutant une nouvelle grille d'usages et normes pour la zone H713;
6. En modifiant l'article 1170 du chapitre 11 concernant les dispositions particulières aux marges latérales applicables dans certaines zones.

**De fixer** au mardi 14 mai 2019, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 127

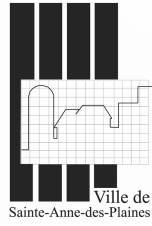
### **Adoption du second projet - Règlement n° 860-86**

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le second projet de règlement n° 860-86 de manière à amender le règlement de zonage numéro 860 de la façon suivante, à savoir :

1. en modifiant le paragraphe 1) du premier alinéa de l'article 207 du chapitre 5 concernant les thermopompes, chauffe-eau et filtres de piscines et appareils de climatisation et autres équipement similaires;
2. en ajoutant une note à la grille des usages et normes des zones H709 et H903 concernant le Règlement sur les P.I.I.A.;
3. en modifiant les limites de la zone C107 pour agrandir la zone H105-1;
4. en modifiant les limites de la zone A011 pour agrandir la zone H101 et pour suivre les délimitations du périmètre d'urbanisation;
5. en modifiant la grille des usages et normes de la zone H903 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements (H-3) isolées et jumelées;
6. En modifiant le rapport logement/ bâtiment maximal pour les habitations bifamiliales et trifamiliales isolées et jumelées de la grilles des usages et normes de la zone H903.

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 128

### **Avis de motion - Règlement n° 860-86**

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement n° 860-86 et dépose ledit projet de règlement;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 129

### **Adoption - Règlement n° 861-2**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement n° 861-2 de manière à modifier le tarif des demandes de dérogation mineure;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 130

### **Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.**

- **139, boulevard Sainte-Anne (enseigne)**
- **Parc Racine (enseigne)**
- **68, chemin du Golf (permis de construction)**
- **72, chemin du Golf (permis de construction)**
- **107, boulevard Sainte-Anne (enseigne)**
- **508, boulevard Sainte-Anne (permis de construction)**
- **223, boulevard Sainte-Anne (enseigne)**

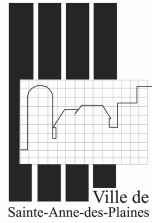
**Attendu** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

<b>Recommandation CCU</b>	<b>Numéro de résolution (CCU)</b>	<b>Numéro du règlement</b>	<b>Adresse</b>
2019-03-20 (accepté)	2019-297	697	139, boulevard Sainte-Anne
2019-03-20 (accepté)	2019-297	697-11	Parc Racine
2019-03-20 (accepté)	2019-298	697-6	68, chemin du Golf
2019-03-20 (accepté)	2019-299	697-6	72, chemin du Golf
2019-03-20 (accepté)	2019-300	697-13	107, boulevard Sainte-Anne
2019-03-20 (accepté)	2019-302	697-4	508, boulevard Sainte-Anne
2019-03-20 (accepté)	2019-305	697	223, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09 - 131

### **Projet de lotissement et d'opération cadastrale Prolongement de la rue des Frênes et nouvelle rue des Saules**

- Attendu** qu'en vertu de l'article 53 du règlement de lotissement n° 858, le Comité consultatif d'urbanisme doit recommander l'approbation du projet de lotissement;
- Attendu** que le plan portant les numéros de dossier 21 343 et de minute 12 075 préparé par monsieur Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre;
- Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal accepte le projet de lotissement pour le prolongement de la rue des Frênes et la création de la nouvelle rue des Saules;

ADOPTÉ

2019-04-09 - 132

### **Demande de conformité à la réglementation municipale pour une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q. afin de terminer le creusage d'un étang d'irrigation - Lot 1 689 470**

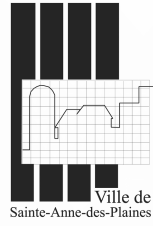
- Attendu** que Broconor inc. a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) visant une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit « Terminer le creusage d'un étang d'irrigation pour augmenter sa superficie à 6 hectares »;
- Attendu** que la C.P.T.A.Q., par la décision 356506 datée du 10 juillet 2008, autorise Broconor inc. à creuser un étang d'irrigation d'une superficie de 3 hectares sur le lot 1 689 470 du cadastre du Québec;
- Attendu** que Broconor inc. a creusé illégalement une superficie de 3 à 4 hectares excédentaire aux 3 hectares autorisés par la C.P.T.A.Q.;
- Attendu** que la demande vise, dans les faits, à autoriser les 3 hectares qui sont déjà creusés;
- Attendu** qu'en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Ville doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;
- Attendu** que le Service de l'urbanisme de la Ville, après avoir étudié la demande, recommande au Conseil municipal d'adopter une résolution à l'effet d'informer la C.P.T.A.Q. que la requête présentée par Broconor inc. est non conforme à la réglementation municipale;
- Attendu** que le projet consiste en l'excavation à des fins de création d'un lac d'irrigation;
- Attendu** que le Conseil municipal considère que le projet consiste en l'exploitation d'une sablière;
- Attendu** que le projet est susceptible d'avoir un impact considérable sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources en eau des lots avoisinants et du territoire de la Municipalité;
- Attendu** que le Conseil municipal réitère la position qui était la sienne dans le cadre des résolutions 2012-01-021 et 2013-09-331;
- Attendu** que le 6 février 2017, la Cour d'appel (500-09-025877-168) a confirmé le jugement rendu par la Cour supérieure (700-17-008959-123) le 7 janvier 2016;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal informe la C.P.T.A.Q. que la demande d'autorisation de Broconor inc. est non conforme au règlement d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines portant le numéro 860, à savoir:

- Article 1112 : interdisant l'excavation à des fins de création d'un lac d'irrigation;
- Article 1168 : interdisant les activités reliées à l'industrie extractive sur l'ensemble du territoire;

ADOPTÉ



## Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2019-04-09

### ***Parole aux élus***

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

2019-04-09

### ***Période de questions***

On procède à la période de questions de l'assistance.

2019-04-09 - 133

### ***Levée de l'assemblée***

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

---

Guy Charbonneau, maire

---

Geneviève Lazure, greffière